



Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 09 MARS 2026

RESSOURCES
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES, DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET DE LA VIE
INSTITUTIONNELLE

Approbation et autorisation de signature du marché n°2025/03 relatif à une mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation des gymnases
Lot n°1 : mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du gymnase de Châteauneuf-en-Thymerais
Lot n°2 : mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du gymnase de Brézolles
Annule et remplace la délibération du bureau communautaire n°BC2025-213 du 1^{er} décembre 2025 s'agissant du lot n°1

Rapporteur : Frédéric GIROUX

N°BC2026-047

Nombre de membres en exercice	24
Nombre de présents	19
Nombre de déports	0
Nombre de pouvoirs	0
Votants	19
Secrétaire de séance : Jérôme DEPONDT	

L'an 2026, le 09 mars à 18 heures 30, le bureau communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 03 mars 2026, s'est réuni à Dreux, sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :

Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS), Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE), Loïc BARBIER (BREZOLLES), Caroline VABRE (DREUX), Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS), Pascal LEPETIT (OULINS), Sébastien LEROUX (DREUX), Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS), Pierre LEPORTIER (EZY-SUR-EURE), Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS), Nathalie MILWARD (ROUVRES), Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY), Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES), Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS), Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE), Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE), Pierre SANIER (BU), Jean BARTIER (GARNAY), Christian BOUCHER (CHERISY).

Étaient absent(e)s excusé(e)s :

Pierre-Frédéric BILLET (DREUX), Talal ABDELKADER (DREUX), Sylvie HENAU (IVRY-LA-BATAILLE), Stéphane DEBACKER (ESCORPAIN), Damien STEPHO (VERNOUILLET).

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut valablement délibérer.

Il a été exposé,

Par délibération n°BC2025-213 du 1^{er} décembre 2025, le bureau communautaire a approuvé et autorisé la signature du marché n° 2025/03 relatif à une mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation des gymnases réparti comme suit :

- lot n°1 : mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du gymnase de Châteauneuf-en-Thymerais avec le groupement dont le mandataire est la société LES PARTICULES ATELIER COULON MENU et composé des sociétés BET saison Paragot SARL, BET PSL Electricité, SAEG, CdB Acoustique SAS et DIAGOBAT ;
- lot n°2 : mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du gymnase de Brézolles, avec le groupement dont le mandataire est la société ATELIER A CONCEPT et composé des sociétés GAIA INGENIERIE S.A.R.L., ICEGEM, ART ACOUSTIQUE S.A.R.L.

Il a cependant été constaté, s'agissant du lot n°1, l'existence d'une erreur matérielle affectant la désignation des membres du groupement attributaire.

En effet, la délibération mentionne un groupement composé des sociétés LES PARTICULERS – ATELIER COULON MENU (mandataire architecte) en groupement avec BET SAISON PARAGOT SARL / BET PSL ELECTRICITE / SAEG (SOCIETE ALPINE ENGINEERING GENERAL) / CdB Acoustique SAS / DIAGOBAT. Or, il s'avère que la société CB ECONOMIE devait être mentionnée en qualité de cotraitant membre du groupement, en lieu et place de la société DIAGOBAT ; cette dernière n'intervenant qu'en qualité de sous-traitant.

Il convient, en conséquence, de rectifier cette erreur matérielle afin de mettre la délibération en conformité avec la composition exacte du groupement titulaire du lot n° 1.

Les autres dispositions de la délibération du bureau communautaire n° BC2025-213 du 1^{er} décembre 2025 demeurent inchangées.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10,

VU le code de la commande publique,

VU le 3° de la délibération n°2021-75 du conseil communautaire du 12 avril 2021, tel que modifié par la délibération n°CC2023-078 du conseil communautaire du 22 mai 2023 attribuant délégation du conseil communautaire au bureau communautaire en matière de marchés publics de fournitures et services qui relèvent de la compétence d'attribution de la Commission d'appel d'offres telle que définie à L.1414-2 du code général des collectivités territoriales,

VU la décision du Président n° D2025-146 du 05 juin 2025 portant sélection et invitation à soumissionner des candidats dans le cadre de la phase offre de la procédure de consultation n° P2025/03,

VU le PV de la CAO du 24 novembre 2025,

VU le PV de la CAO du 02 mars 2026 corrigeant l'erreur matérielle,

VU le rapport d'analyse des candidatures,

VU le rapport d'analyse des offres,

VU le projet de marché consultable.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ARTICLE 1 : ANNULE ET REMPLACE CONCERNANT LE LOT N°1 la délibération du bureau communautaire n°BC2025-213 du 1^{er} décembre 2025 approuvant et autorisant la signature du marché n°2025/03 relatif à une mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation des gymnases ;




ARTICLE 2 : APPROUVE ET AUTORISE la signature du marché n°2025/03 relatif à une mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation des gymnases - Lot n°1 « Mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du gymnase de Châteauneuf-En-Thymerais », avec le groupement dont le mandataire est la société LES PARTICULES ATELIER COULON MENU et composé des sociétés BET saison Paragot SARL, BET PSL Electricité, SAEG, CdB Acoustique SAS et CB ECONOMIE, conclu sous la forme d'un marché ordinaire à prix global et forfaitaire pour partie provisoire d'un montant de 492 269,20 € HT (tranche ferme + tranche optionnelle) décomposé comme suit :

- Mission de base (forfait provisoire) : 309 715,30 € HT correspondant à un taux de rémunération de 6,10 % appliqué à la part de l'enveloppe affectée aux travaux de 5 077 300 € HT,
 - Mission DIAG (forfait définitif) : 24 000 € HT,
 - Mission EXE partielle (forfait définitif) : 17 044,40 € HT,
 - Mission synthèse des études d'exécution (forfait définitif) : 15 231,90 € HT,
 - Mission OPC (forfait définitif) : 60 927,60 € HT,
 - Mission BIM (forfait définitif) : 39 950,00 € HT,
 - Mission acoustique (forfait définitif) : 14 800,00 € HT,
 - Etude d'approvisionnement en énergie (forfait définitif) : 10 600,00 € HT ;
- et pour une durée estimative de quarante-et-un (41) mois.

ARTICLE 3 : RAPPELLE QUE le lot n°2 « Mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du gymnase de Brézolles » du marché a été attribué au groupement dont le mandataire est la société ATELIER A CONCEPT et composé des sociétés GAIA INGENIERIE S.A.R.L., ICEGEM, ART ACOUSTIQUE S.A.R.L, conclu sous la forme d'un marché ordinaire à prix global et forfaitaire pour partie provisoire d'un montant de 281 407,30 € HT décomposé comme suit :

- Mission de base (forfait provisoire) : 179 107,30 € HT correspondant à un taux de la mission de base de 10,70 % appliqué à la part de l'enveloppe affectée aux travaux de 1 673 900 € HT ;
 - Mission DIAG (forfait définitif) : 11 200,00 € HT,
 - Mission EXE partielle (forfait définitif) : 9 800,00 € HT,
 - Mission synthèse des études d'exécution (définitif) : 14 900,00 € HT,
 - Mission OPC (forfait définitif) : 35 000,00 € HT,
 - Mission BIM (forfait définitif) : 16 600,00 € HT,
 - Mission acoustique (forfait définitif) : 11 300,00 € HT,
 - Etude d'approvisionnement en énergie (forfait définitif) : 3 500,00 € HT ;
- et pour une durée estimative de trente-six (36) mois.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

<p>Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité :</p> <p>: 1 0 MARS 2026</p> <p>La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.</p>	<p>POUR EXTRAIT CONFORME</p> <p>Dreux, le 1 0 MARS 2026</p> <table><tr><td data-bbox="718 560 973 638"><p>Gérard SOURISSEAU Président</p></td><td data-bbox="1149 560 1420 638"><p>Jérôme DEPOND Secrétaire de séance</p></td></tr></table>	<p>Gérard SOURISSEAU Président</p> 	<p>Jérôme DEPOND Secrétaire de séance</p> 
<p>Gérard SOURISSEAU Président</p> 	<p>Jérôme DEPOND Secrétaire de séance</p> 		